

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR BEHEREKO KARRIKA
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

Le Maire de la Commune de Saint Etienne de Baigorri,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L2212-1, L 2212-2, L2213-1, L2213-2, L2214-3
- Vu le Code de la route et notamment ses articles R.110.1, R110.2, R411.5, R 411.8, R411.18 et R.411.25 à R 411.28
- Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
- Vu la loi 82/213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
- Vu le rapport en date du 11/08/2026 dressé par Madame Nathalie LASSORT, ingénieur structures au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale
- Vu l'arrêté municipal 2026-36 du 17/08/2026 décidant de la démolition du bâtiment dénommé Çuburu,
- Considérant que les désordres structurels de ladite maison se sont aggravés,
- Considérant qu'il convient de procéder à la démolition dans les plus brefs délais, pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : Du **14/09/2026 au 20/09/2026** : la voie Behereko Karrika **sera barrée** à partir du garage Irei jusqu'au 361 Behereko karrika et la portion de rue entre les n°329 et 361 sera strictement fermée à l'ensemble des usagers (véhicules, vélos, piétons).

Cette interdiction est valable de jour comme de nuit.

Il conviendra de suivre les déviations mises en place.

Seuls les riverains pourront passer par le garage Irei pour remonter la rue Behereko karrika jusqu'au n°329 pour regagner leurs domiciles. Les riverains situés entre Baigorriko plaza et le 357 Behereko karrika passeront par le côté Baigorriko Plaza. Le garage Irei reste accessible pour sa clientèle.

Du **21/09/2026 au 30/09/2026**, la circulation sera réglementée sur la voie Behereko karrika :

- Une circulation alternée par feux sera mise en place le temps du chantier.

De plus, exceptionnellement, durant toute la durée des travaux, les camions de + de 3.5 tonnes assurant une desserte locale pourront emprunter le sens interdit depuis l'Ikastola vers Baigorriko Plaza.

Article 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront, de jour comme de nuit, sous la responsabilité de la Commune.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint Etienne de Baigorri

Fait à Saint Etienne de Baigorri, le 11/09/2026.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

